



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 janvier 2016
Compte rendu affiché le : 28 janvier 2016
Date de la convocation : 18 janvier 2016

Nombre de délégués : 34	Nombre de délégués concernés : 34
En exercice : 34	En exercice : 34
Présents : 20	Présents : 20
Votants : 20	Votants : 20

Le 26 janvier 2016, à 20 h, en Mairie de Chazelles sur Lyon se sont réunis les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Yves Charbonnier

Etaient présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J, Mme Cassandre J

CCFL : Bonnier D, Mr Gonon P, Rousset L

CCHL: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM :

SIE A : G. Vincent

Autres communes : Viricel A, Dumas C, Rousset E, Reynard R, Barcet S, Dehayé S,

Etaient excusés : Mrs Rageys G, Ferlay M, Patrat Y, Barcet G, Blanchon PF, Pral C, Biguet S, Soleymieux B, Mme Bussière L,
Secrétaire de séance : Vincent G

DELIBERATION N° 582 - OBJET : Modification du tableau des effectifs

Mr le Président, Jean-Yves Charbonnier expose qu'actuellement un emploi permanent d'Assistant Administratif est inscrit au tableau des effectifs de temps non complet pour 28 heures hebdomadaires. Cependant, compte tenu de la surcharge de travail croissant du poste administratif (facturation, établissement des dossiers de subventions, comptabilité, paie, secrétariat, marché public...) ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Mr le Président, Jean-Yves Charbonnier propose donc de supprimer cet emploi d'Assistant Administratif à Temps Non Complet pour 28 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'Assistant Administratif à Temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires) et précise que le Comité Technique Paritaire consulté à ce sujet a émis un avis favorable le 21 janvier 2016.

Après discussion, les membres du Comité Syndical :

- approuvent la suppression à compter du 1^{er} février 2016 d'un emploi permanent d'Assistant Administratif à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- approuvent la création à compter du 1^{er} février 2016 d'un emploi permanent d'Assistant Administratif à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires)
- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- chargent Mr Charbonnier le Président de procéder à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à modifier le tableau des effectifs comme décrit ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier, le 26 janvier 2016

Le Président

Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20160126-582-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2016